



PROCES-VERBAL

Conseil Municipal

du

28/09/2023

Le jeudi 28 septembre 2023, à vingt heures et cinq minutes, le Conseil Municipal de la commune de Boissy-sous-Saint-Yon, dont les membres ont été légalement convoqués par lettre en date du 21 septembre 2023, s'est réuni sous la présidence du Maire, M. SAADA Raoul, à la Grange aux Anneaux, à Boissy-sous-Saint-Yon.

Etaient présent(e)s : M. SAADA Raoul – M. LOURS Xavier – Mme MOUNOURY Aurélie – M. GAUTHIER Dominique – Mme CAZADE-SAADA Claire – M. IBOUADILENE Francis – Mme COURTOIS Cécile – M. REYNAUD Max – M. DA SILVA Frédéric – Mme DUCHOSAL Christine – M. DUCHOSAL Frédéric – Mme BLAIZE Sophie – Mme HEMON Alexandra – M. DORIZON Maurice – Mme BILIEU Carine – M. LION Robert – M. GOFF Jullian – Mme COLLIN Monique.

Absent(e)s représenté(e)s : M. PICHON Jean-Marc – Mme MOAL Sylvie – Mme PEDRONO Anne-Marie – M. TISCHENBACH Thierry.

Absent(e)s non représenté(e)s : M. LAURENT Eric – Mme BONNASSEAU Patricia – M. FAUCHE Fabien – Mme SCACCHI Anne – Mme LEROMAIN Nadège

Nombre de membres en exercice : 27

Madame BLAIZE Sophie a été désignée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal,
Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire,
Après en avoir délibéré,

Délibération n° 2023-051 : Adoption de l'ordre du jour du Conseil Municipal

ADOpte l'ordre du jour proposé à l'assemblée réunie le 28 septembre 2023.

À l'unanimité.

Délibération n° 2023-052 : Approbation du procès-verbal du 7 septembre 2023

ADOpte le procès-verbal de la séance du 7 septembre 2023

À l'unanimité.

Délibération n° 2023-053 : Modification des statuts de la CCEJR

APPROUVE le transfert de la compétence « action sociale d'intérêt communautaire »,

EMET UN AVIS FAVORABLE à la modification des statuts de la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde.

À l'unanimité.

Délibération n° 2023-054 : Demande d'adhésion au SMOYS au titre de la compétence « mobilité électrique » définie comme compétence « relative aux infrastructures de charges pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) »

DECIDE d'adhérer au SMOYS au titre de sa compétence « mobilité électrique » relative aux Infrastructures de charges pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE),

AUTORISE le transfert au SMOYS de la compétence « mobilité électrique » définie comme compétence « relative aux Infrastructures de charges pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) »,

AUTORISE le Maire à signer tous les actes nécessaires au transfert de la compétence « mobilité électrique » et la mise en œuvre du projet.

À l'unanimité.

Délibération n° 2023-055 : Désignation des membres de la commission MAPA

DESIGNE les membres de la commission MAPA comme suit :

Membres titulaires de la Commission MAPA :

Liste Groupe Majoritaire :

Monsieur DUCHOSAL Frédéric
Monsieur DA SILVA Frédéric
Monsieur GAUTHIER Dominique
Madame SCACCHI Anne

Liste Groupe Minoritaire :

Monsieur TISCHENBACH Thierry

Membres suppléants de la Commission MAPA :

Liste Groupe Majoritaire :

Monsieur PICHON Jean-Marc
Monsieur IBOUADILENE Francis
Madame BONNASSEAU Patricia

Liste Groupe Minoritaire :

Madame BILLEN Carine

À l'unanimité.

Délibération n° 2023-056 : Participation financière des familles pour la classe de découverte en avril 2023

FIXE la participation financière de la commune à la classe de découverte à 15 000 €,

AUTORISE Monsieur le Maire à émettre un titre de recettes auprès de l'association « Prendre le large en CE1 » pour percevoir la somme de 7 934,60 €,

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

À l'unanimité.

Délibération n° 2023-057 : Attribution d'une subvention à la Croix Rouge en solidarité avec le Maroc et la Libye

APPROUVE l'attribution d'une subvention à la Croix Rouge Française d'un montant de 1 000 € répartie de la manière suivante :

- 500 € pour soutenir les victimes du séisme au Maroc,
- 500 € pour soutenir les victimes des inondations en Libye,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

À l'unanimité.

Questions / Informations diverses :

- Monsieur LION indique qu'il avait donné procuration à Madame PEDRONO au Conseil Municipal du 7 septembre 2023.
 - La procuration a été transmise sur la boîte mail de Monsieur le Maire en date du 4 septembre mais les services administratifs n'ont pas été informés de cette procuration avant le Conseil Municipal.
- Madame BILIEN souhaite des réponses concernant l'affaire GIUDICI : Proposition de solliciter la présence d'un médiateur en Mairie.
 - Réponse de Monsieur le Maire : Le litige est important mais d'ordre privé.
 - Réponse de Monsieur GAUTHIER : Les règles d'urbanisme ont été respectées.
- Intervention de Monsieur GIUDICI : Il a été menacé par le futur propriétaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h55.

Le Secrétaire,

Sophie BLAIZE

Le Maire,

Raoul SAADA

